

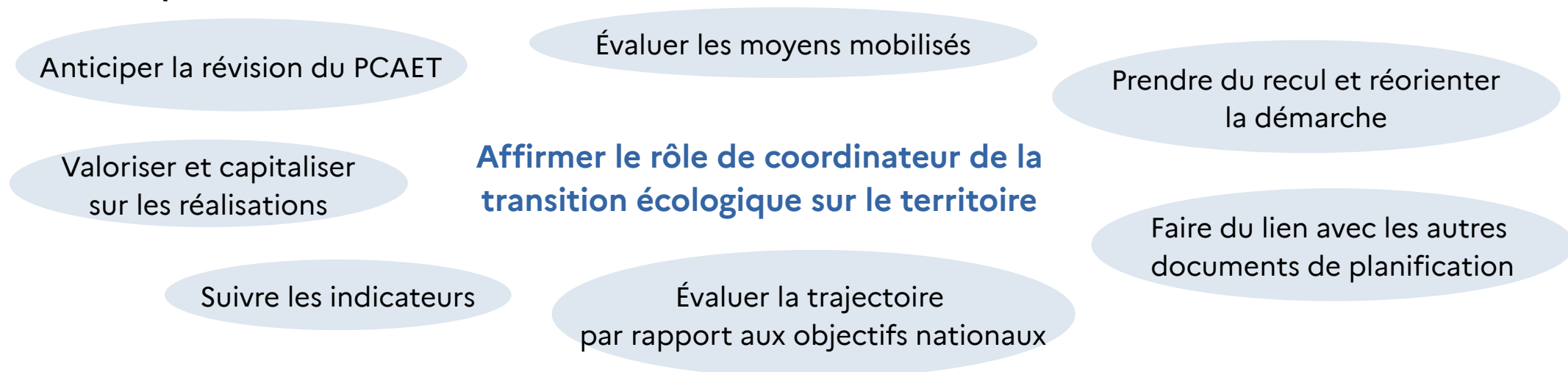
Bilan à mi-parcours du PCAET : éléments de méthodologie

Pourquoi un bilan à mi parcours ?

Faire un point d'étape sur la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET et le faire vivre

Exigence réglementaire : *Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. Article R229-51 du code de l'environnement*

Quel intérêt pour la collectivité ?



Avant de se lancer, les questions à se poser :

Quelle portée politique de la démarche ? Quel pilotage ?

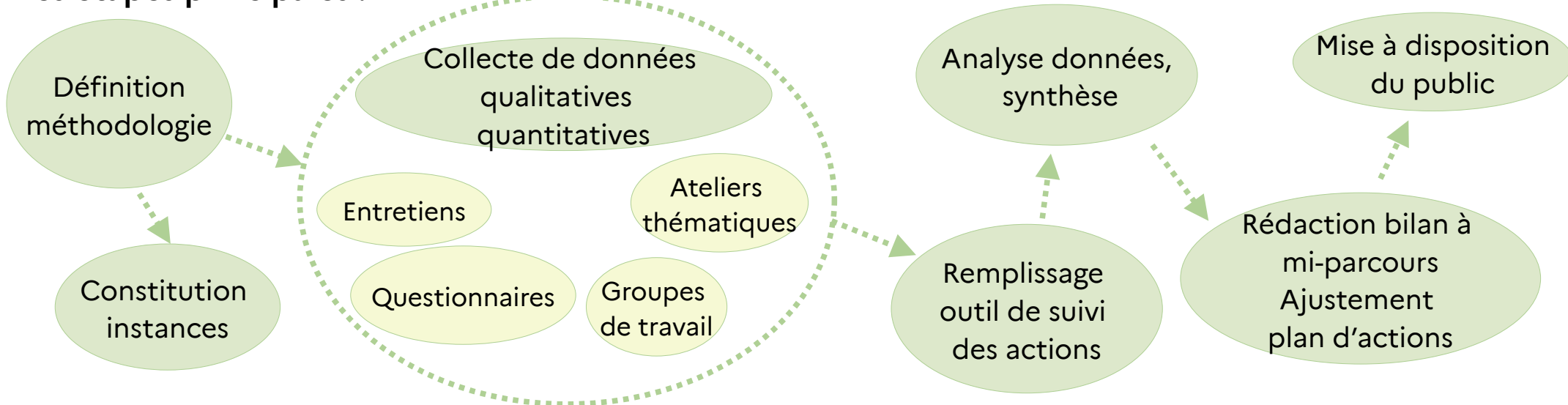
Quels moyens sont mobilisables pour le bilan ?

Quelle implication des acteurs du territoire ? Quel type de mobilisation ?

Quels outils puis-je mobiliser (de suivi, d'animation...) ? En interne ? En externe ?

Quelle articulation avec les autres démarches de la collectivité ?

Les étapes principales :



Quelle structuration du document ?

- Mise à jour des données / de la situation CAE du territoire (diagnostic)
 - 1.1 Contexte politique, environnemental, sanitaire depuis le début du PCAET
 - 1.2 État d'avancement du territoire vis-à-vis des objectifs nationaux et des objectifs du PCAET (différent de l'avancement du PCAET), en fonction des données disponibles
- État d'avancement du programme d'actions
 - 2.1 Global
 - 2.2 Moyens humains et financiers
 - 2.3 Par action, avec des indicateurs de suivi quantitatifs et/ou qualitatifs
- Gouvernance
 - 3.1 Bilan du rôle de coordinateur, appréciation de la démarche partenariale
 - 3.2 Bilan global des freins et leviers de l'action locale
 - 3.3 Anticipation et préparation des évolutions futures